PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 PARC ACROBATIQUE EN HAUTEUR À PRATIQUE AUTONOME - ABONDANCE

En plus de L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR du parc, la société Terre & Eau a mis en place plusieurs règles pour permettre l'ouverture des différents parcours en hauteur, et que chaque opérateur et chaque pratiquant devront respecter jusqu'aux prochaines directives.

Périodes et horaires d'ouverture pour l'été 2020 : <u>Du samedi 4 juillet au lundi 31 août 2020</u> Du Mardi au dimanche de 10h à 12h et de 13h à 18h (ouvert le lundi matin pour les groupes uniquement)

Attention, pour bien répartir les pratiquants GRANDS PARCOURS sur la journée, nous mettons en place cette année une réservation téléphonique (06.34.67.16.13) ou par mail (info@arbracadabra.fr) à raison de 3 DEPARTS selon les places disponibles : 10h / 13h / 15h30.

- LES MATINEES RESTENT PRIORITAIRES AUX RÉSERVATIONS DE GROUPES (COLOS ET COLLECTIVITÉS=Séance de 9h30 à 12h, accueil et déséquipement inclus).
- Les enfants <u>de moins d'1.35m (parcours Crapahut et Ouistitis)</u> auront accès aux parcours <u>sans réservations</u> aux horaires d'ouverture du parc <u>(matinées réservées en priorité aux collectivités également).</u>
- <u>La réservation pour les Grands Parcours est obligatoire avant l'arrivée</u> des clients, par téléphone ou par mail, les départs ont lieu à heures fixes, pour permettre un nombre limité par groupe de départs, et répartir au mieux les pratiquants sur la journée.
- UN SENS DE CIRCULATION imposé dont les différentes étapes sont :
 - Accueil des pratiquants et règlement de la prestation à la caisse du parc : chalet d'accueil, hôtesse de caisse séparée du client par une vitre,
 - Désinfection des mains par chaque pratiquant (produit antibactérien à disposition à la caisse),
 - O Passage des gants à usage unique (paires de gants individuelles), gants personnels ou en vente à la caisse.
 - Equipement du client (harnais) par l'opérateur portant un masque et des gants.
 - Départ en zone Briefing par groupe de 10 maximum (explications au sol des consignes d'utilisation du matériel et des règles de sécurité à respecter. L'opérateur de parc est équipé de gants et de masque pendant toute la durée du briefing. Au sol et pour se rendre aux différents départs, les pratiquants doivent respecter une distanciation physique d'au moins 1.50m entre eux.

- Evolution dans les parcours en hauteur : 2 heures maximum de port du matériel, respect strict de la distance entre pratiquants. 1 personne par plate forme et par atelier, 5 mètres minimum de distance entre 2 pratiquants évoluant en hauteur. En cas d'EVACUATION en hauteur d'un pratiquant par un opérateur, ce dernier sera équipé de gants et du masque. Si le mode d'évacuation l'exige, l'opérateur pourra être en contact physique avec la victime, en respectant au maximum les règles sanitaires.
- O Fin de l'activité : enlèvement au sol du harnais par un opérateur (toujours équipé de gants et de masque) sur une plate forme exclusivement prévue à celui-ci.

- GESTION MATERIELLE EXIGEE PAR LE MINISTERE DES SPORTS :

- Concernant le baudrier : Solutions désinfectantes préconisées par le fabricant après chaque utilisation et mise en quarantaine du matériel pour une durée de 72 heures. Pendant l'activité, le pratiquant devra éviter au maximum de toucher le baudrier.
- O Désinfection des poulies et crochets/mousquetons/poignées à chaque retour de matériel.

Fait à Abondance, le 05/06/2020

Eurl TERRE & EAU